

## Projet de motion

**Pour une réforme équitable de la tarification des crèches à Plan-les-Ouates et une adaptation aux réalités socio-économiques actuelles.**

### Considérant :

- que le système de tarification des institutions de la petite enfance (IPE) repose actuellement sur une grille construite autour du Revenu Déterminant Unifié (RDU), un mécanisme mis en place il y a plus de vingt ans, sans véritable révision de fond depuis ;
- que cette méthode de calcul ne reflète plus de manière adéquate **les réalités socio-économiques** actuelles vécues par les familles, notamment en raison de l'évolution importante du coût de la vie (augmentation des loyers, des primes d'assurance maladie, des charges familiales, etc.) ;
- que l'intégration du RDU peut conduire à des situations injustes, sachant que les réductions fiscales potentielles sont nettement inférieures aux montants supplémentaires demandés pour la pension en crèche, créant ainsi une pression financière supplémentaire sur des ménages déjà fragilisés ;
- qu'une collectivité doit considérer les enfants tout coût engendré par la prise en charge des enfants comme **un investissement majeur pour l'avenir**, tant sur le plan social qu'économique ;
- qu'il existe un besoin évident de repenser entièrement le modèle de tarification, afin qu'il soit à la fois juste, moderne, et adapté aux nouvelles configurations familiales ;
- que l'actuel système n'intègre pas suffisamment certains critères déterminants, comme la présence ou non d'un réseau de proches-aidants, qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la garde des enfants ;

**En conséquence, sous l'impulsion du MCG et sur proposition de la Commission sociale et enfance de Plan-les-Ouates, le Conseil municipal demande au Conseil administratif :**

Par x oui, x non et x abstention(s)

- **De mettre fin à l'utilisation du Revenu Déterminant Unifié (RDU) dans le calcul du prix des pensions pour les institutions de la petite enfance de la commune, et proposer une**

nouvelle méthode d'évaluation des tarifs plus équitable et adaptée à la réalité actuelle des familles ;

- D'introduire la possibilité pour les familles de faire recalculer le tarif de la pension à **partir de 10%** de variation de revenu, de manière à garantir une meilleure réactivité du système face aux changements de situation économique des ménages ;
- De prévoir une entrée en vigueur de cette réforme au **1er janvier 2026**, afin de permettre une mise en œuvre réfléchie, coordonnée et budgétairement planifiée ;
- D'inclure un nouveau critère dans le processus d'admission des enfants, à savoir l'absence de proches -aidants disponibles à proximité pour prendre en charge l'enfant, de manière à prioriser les familles sans soutien local ;
- De mener une étude complète de révision du système de tarification (grille tarifaire), incluant une analyse des mécanismes d'évaluation, de plafonnement et de redistribution, et veiller à ce qu'il reflète davantage les charges réelles supportées par les familles ;
- De faire de la tarification des crèches un levier de politique familiale actif, en reconnaissant le rôle fondamental que joue l'accès abordable à la petite enfance dans l'égalité des chances, l'inclusion sociale et la conciliation travail-famille, particulièrement au vu **des nombreuses familles établies à Plan-les-Ouates**.

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous allez réserver à cette motion.

Pour le groupe MCG : Robert Di Giorgio

Pour le groupe LE CENTRE : Anita de Mitri, Isabelle Willimann

Pour le groupe PLR : Romy Ferri Elias, Michel Favre

Pour le groupe SOCIALISTE : Nathalie Ruegger

Pour le groupe VERTS-LIBERAUX : Evelyne Chenaux-Bourquin

Pour le groupe LES VERT.E.S : Marco Solari, Séverine Wehrli,